



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1925

Patinoire Baraban - Groupes frigorifiques - 52 rue Baraban à Lyon 3e - Opération n° 03036574
- Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2,
programme n° 20004

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1925 - PATINOIRE BARABAN - GROUPES FRIGORIFIQUES - 52 RUE BARABAN A LYON 3E - OPERATION N° 03036574 - LANCEMENT DES TRAVAUX ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-2, PROGRAMME N° 20004 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Patinoire Baraban - Travaux de rénovation des installations techniques ».

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2021-2 intitulée « Conservation patrimoine Piscines et Patinoires 2021-2026 », programme n° 20004.

En 2013, la Ville de Lyon a lancé une opération de remplacement des installations de production de froid de la patinoire Baraban. De nouveaux groupes ont donc été installés et mis en service en octobre 2014.

Constat fut fait de plusieurs désordres liés à des problèmes mécaniques, hydrauliques et de tuyauterie dont des fuites et des casses récurrentes de compresseur.

La Ville de Lyon a alors saisi le juge des référés afin que soit désigné un expert judiciaire afin de déterminer la nécessité d'effectuer de nouveaux travaux de remplacement des groupes froids défectueux. Dans son pré-rapport rendu fin mars 2022, l'expert judiciaire a conclu à l'impropriété à destination de la patinoire et à la nécessité du remplacement intégral des groupes froids. Le préjudice est supérieur à 1 500 000 € toutes dépenses confondues.

L'opération prévue au plan de mandat permettra le maintien des activités de la patinoire, l'amélioration de la qualité de la glace et la sécurisation du local froid. De plus, le projet intègre le changement de la régulation ainsi que la mise en place d'une récupération d'énergie sur les compresseurs afin de réduire la consommation énergétique. Il sera également inclus 2 années minimum de maintenance du système de chauffage-ventilation-climatisation (CVC) dans le marché de travaux.

En conséquence, il convient de lancer les travaux, estimés en phase d'avant-projet définitif à 1 267 536 €HT (travaux seuls sans les études ni les options de travaux, hors désamiantage, et hors coût de maintenance relevant du budget de fonctionnement) ; auxquels s'ajoutent les options (pompe à chaleur air, habillage aérorefrigérant...), fixant le montant à 1 400 000 €HT, soit 1 680 000 €TTC. Les études à hauteur de 200 000 € TTC et les imprévus et révisions de prix à hauteur de 120 000 €TTC figent le montant total à 2 000 000 €TTC, qui sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20004.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de ces opérations seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des travaux de l'opération n° 03036574 « Patinoire Baraban - Groupes frigorifiques » est approuvé. Ces travaux seront financés par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20004.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20004, AP n° 2021-2, opération n° 03036574, et imputée aux chapitres 20, 23, et autres, fonction 325, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas ou autre pouvant survenir :
 - Réalisé antérieur : 1 188 €;
 - 2022 : 65 000 €;
 - 2023 : 1 933 812 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier des subventions éventuelles auprès de l'Etat, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET